



# Infos migrations

Numéro 37 - mars 2012

Étude

## Diplômes et formations professionnelles des nouveaux migrants

*Le parcours scolaire des nouveaux migrants s'est effectué pour la plupart dans le pays d'origine. Au moment de la migration, 40 % étaient sans diplôme ou diplômés de l'enseignement primaire et 21 % diplômés de l'enseignement supérieur. Ces derniers demandent assez peu souvent une reconnaissance de leur diplôme en France. Au fil du temps, une proportion notable l'obtient cependant. Depuis leur arrivée en France, près d'un nouveau migrant sur quatre a suivi ou suit encore des études et moins d'un sur dix a obtenu un diplôme. Au cours de la dernière année d'observation (mi 2010-mi 2011), ils sont un sur sept à avoir effectué une formation professionnelle.*

### Des femmes mieux diplômées, mais des niveaux de diplôme peu élevés dans l'ensemble

Le parcours scolaire des nouveaux migrants est très souvent terminé au moment de la migration. L'exclusion du champ de l'enquête des migrants admis au séjour en tant qu'étudiants en est la raison principale (cf. Encadré). Parmi les 97 736 signataires du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), seulement 4 % ont obtenu leur premier diplôme après leur arrivée en France.

Au moment de la migration, 40 % des nouveaux migrants n'ont aucun diplôme<sup>1</sup> ou un diplôme d'enseignement primaire, 39 % ont un diplôme de l'enseignement secondaire (Brevet des collèges, CAP/BEP, baccalauréat) et 21 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. Si cette répartition est semblable à celle de la population totale des immigrés en 2010<sup>2</sup>, les nouveaux migrants sont moins bien diplômés que l'ensemble de la population de la France métropolitaine. Pour cette dernière, la part des peu diplômés (non diplômés ou diplômés de l'enseignement primaire) et des diplômés du supérieur est respectivement de 21 % et 26 %.

Les femmes sont mieux diplômées que les hommes [1]. Ce constat ne résulte pas d'un effet d'âge à l'arrivée en France. Jusqu'à l'âge de 35 ans à l'arrivée, la part des peu diplômés est toujours inférieure pour les femmes et celle des hauts diplômés (diplôme de l'enseignement supérieur) toujours supérieure. Aux âges d'arrivée plus élevés, le niveau des femmes rejoint celui des hommes. Cette convergence peut s'expliquer par la baisse de la part des conjoints de Français à mesure que l'âge d'arrivée en France augmente. En effet, les conjoints de Français, qui représentent le principal motif d'admission au séjour (cf. Tableau 1a), sont en majorité des femmes et présentent les meilleurs niveaux de diplôme.

Pour les migrants admis au titre de la migration professionnelle, des écarts conséquents apparaissent selon le sexe. Les femmes sont 36 % à être diplômées du supérieur (16 % pour les hommes) et 29 % peu diplômées (54 % pour les hommes) (cf. Tableau 1b). Les femmes venues pour motif professionnel occupent généralement des emplois plus qualifiés que les hommes. En 2010, 22 % d'entre elles appartiennent à la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou « professions intermédiaires » contre seulement 13 % des hommes. A l'inverse, les hommes réfugiés et leurs familles accompagnantes présentent des niveaux de diplôme plus élevés.

Plus de la moitié des migrants originaires d'Afrique subsaharienne sont sans diplôme ou diplômés de l'enseignement primaire, contre seulement 24 % pour les ressortissants d'Europe<sup>3</sup> (hors Espace économique européen et Suisse), de la Communauté des états indépendants (CEI) et d'Amérique. Ces derniers sont 40 % à être diplômés de l'enseignement supérieur, loin devant les Subsahariens (11 %). L'origine fait apparaître un effet de genre important sur les niveaux de diplôme, généralement à l'avantage des femmes (Afrique subsaharienne et l'ensemble Europe-CEI-Amérique). Cependant, les femmes originaires d'Afrique (hors Maghreb) sont peu souvent diplômées de l'enseignement supérieur.

1. Y compris les 6 % de nouveaux migrants n'ayant jamais suivi d'études dans leur pays d'origine. Les informations (diplômes, formations,...) dans les enquêtes utilisées, ELIPA-1, ELIPA-2, enquêtes Emploi sont déclaratives.  
2. Source : INSEE, enquêtes Emploi du 1er au 4ème trimestre 2010.

3. L'Europe présentée ici comprend l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie.

L'auteur :

**Florent Domergue**

Chargé d'études à  
la Division  
« Enquêtes et  
Études  
statistiques »

## Encadré : L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants : ELIPA

L'étude est réalisée à partir des **résultats des deux premières vagues de l'enquête Elipa**. Le champ de l'enquête correspond aux signataires du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2009. Sont donc désignés comme « nouveaux migrants », « primo-arrivants » ou « signataires du CAI » les personnes du champ de cette enquête. N'ayant pas vocation à s'installer durablement en France, **les étudiants sont exclus du champ**.

L'information sur le diplôme **le plus élevé** obtenu par les nouveaux migrants est disponible à trois instants :

- au moment de l'arrivée en France,
- au moment de la première vague de l'enquête en 2010,
- au moment de la deuxième vague de l'enquête en 2011.

Au moment de la première vague, les durées de présence en France des nouveaux migrants s'étaient de quelques mois à plusieurs années. Cette population est plus longuement présentée dans l'IM n°19 [2].

**Tableau 1a : Caractéristiques des nouveaux migrants en 2010**

Caractéristiques sociodémographiques	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nationalités</b>			
Maghreb	37	36	36
Afrique subsaharienne	27	22	25
Autre Afrique	8	7	7
Asie	19	20	20
Europe, CEI et Amérique	9	15	12
Total	100	100	100
<b>Âge d'arrivée en France</b>			
0-17 ans	10	8	9
18-24 ans	24	32	28
25-34 ans	49	41	45
35 ans et plus	17	19	18
Total	100	100	100
<b>Motif de migration</b>			
Migration professionnelle	15	3	9
Conjoint de Français	33	42	38
Autre migration familiale	29	40	35
Réfugiés et famille	16	10	12
Autres	7	5	6
Total	100	100	100

Lecture : 37 % des hommes sont originaires du Maghreb. Les Maghrébins représentent 36 % de l'ensemble des nouveaux migrants.

Champ : Signataires du CAI en 2009.

Source : Enquête Elipa, 1<sup>ère</sup> vague (2010), SGII-DSED.

**Tableau 1b : Caractéristiques des nouveaux migrants en 2010 selon le sexe et le diplôme au moment de la migration**

Caractéristiques sociodémographiques	Hommes				Femmes			
	Aucun / Primaire	Secondaire	Supérieur	Total	Aucun / Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
<b>Nationalités</b>								
Maghreb	39	44	17	100	35	37	28	100
Afrique subsaharienne	61	29	10	100	44	43	12	100
Autre Afrique	33	43	24	100	42	44	14	100
Asie	37	48	15	100	39	39	22	100
Europe, CEI et Amérique	38	37	25	100	16	34	50	100
<b>Âge d'arrivée en France</b>								
18-24 ans	41	48	10	100	34	47	19	100
25-34 ans	39	41	20	100	27	36	37	100
35 ans et plus	41	37	22	100	42	36	22	100
<b>Motif de migration</b>								
Migration professionnelle	54	30	16	100	29	35	36	100
Conjoint de Français	33	47	20	100	25	38	37	100
Autre migration familiale	47	40	13	100	41	41	18	100
Réfugiés et famille	42	42	16	100	48	41	11	100
<b>Ensemble des nouveaux migrants</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>25</b>	<b>100</b>

Lecture : 35 % des migrantes originaires du Maghreb sont sans diplôme ou titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire.

Champ : Signataires du CAI en 2009.

Source : Enquête Elipa, 1<sup>ère</sup> vague (2010), SGII-DSED.

## Peu de demandes pour faire reconnaître le diplôme en France

Parmi les 20 000 nouveaux migrants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur au moment de la migration (soit 21 % des nouveaux migrants), plus des trois quarts n'ont pas demandé d'équivalence de leur diplôme en France en 2010. Cependant, en raison notamment d'une arrivée récente sur le territoire français, près de la moitié de ces personnes ont l'intention de faire cette demande prochainement. Près de 20 % des diplômés du supérieur n'ayant pas demandé d'équivalence ne se sont pas renseignés sur cette possibilité. Les autres raisons invoquées sont la non volonté de faire la demande, la non reconnaissance du diplôme en France, l'inutilité de la démarche dans le cas d'un diplôme obtenu dans un établissement français à l'étranger ou au sein de l'Union européenne et le fait de ne pas en avoir été informé.

Parmi les personnes qui ont fait une demande, 27 % n'ont eu aucune équivalence, 46 % ont bénéficié d'une équivalence de même niveau ou de niveau inférieur et 27 % déclarent ne pas savoir quel type d'équivalence ils ont obtenu (en réalité cela correspond probablement à des demandes en cours de traitement).

Un an plus tard, 18 % des personnes qui n'avaient pas demandé d'équivalence en 2010 l'ont fait depuis, mais la procédure est en cours de traitement pour plus de la moitié. Le résultat des demandes traitées s'est avéré plus positif, car 69 % ont obtenu une reconnaissance du diplôme souvent de même niveau et parfois de niveau inférieur.

Les raisons de la non demande de reconnaissance de diplôme sont légèrement différentes que celles exprimées un an auparavant. Elles manifestent davantage de certitudes : les personnes déclarant ignorer la possibilité d'effectuer la demande ou bien ayant l'intention de la faire prochainement deviennent plus rares. Au contraire, le nombre de personnes décidées à ne pas faire cette demande augmente.

Au total, depuis leur arrivée en France, 37 % des nouveaux migrants diplômés du supérieur ont fait les démarches nécessaires à la reconnaissance de leur diplôme étranger (cf. Tableau 2) contre 33 % chez les immigrés [3]. La part des nouveaux migrants diplômés du supérieur qui ont obtenu la reconnaissance de leur diplôme s'élève à 15 %.

**Tableau 2 : Démarches pour une reconnaissance formelle d'un diplôme du supérieur obtenu à l'étranger, en 2011**

Plus haut diplôme obtenu à l'étranger	Immigrés diplômés du supérieur en 2008 en %	Nouveaux migrants diplômés du supérieur en %
<b>Ont fait une démarche pour faire reconnaître leur diplôme dont :</b>	<b>33</b>	<b>37</b>
<i>ont obtenu une reconnaissance de leur diplôme</i>	21	15
<i>n'ont rien obtenu</i>	9	7
<i>autre*</i>	3	15
<b>N'ont pas fait de démarche pour faire reconnaître leur diplôme dont :</b>	<b>67</b>	<b>63</b>
<i>leur diplôme était automatiquement reconnu en France</i>	18	8
<i>ce n'était pas utile</i>	30	18
<i>ne savaient pas que c'était possible</i>	5	2
<i>autre**</i>	14	35

Lecture : 37 % des nouveaux migrants diplômés du supérieur à l'arrivée en France ont fait des démarches pour faire reconnaître leur diplôme. 15 % ont obtenu une reconnaissance.

Champs : Pour les immigrés : immigrés âgés de 18 ans à 74 ans, venus en France après l'âge de 18 ans. Pour les nouveaux migrants : signataires du CAI en 2009.

Sources : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger, 2008. Enquête Elipa, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> vagues (2010, 2011), SGII-DSED.

\* correspond pour les immigrés aux personnes qui n'ont pas encore le résultat de leur demande. Pour les nouveaux migrants cela concerne à la fois les demandes en cours de traitement et les personnes ne connaissant pas le résultat de leurs démarches.

\*\* correspond pour les immigrés aux personnes qui ne savaient pas comment faire ces démarches ainsi qu'à d'autres raisons diverses. Pour les nouveaux migrants il s'agit des personnes qui ne se sont pas renseignées au sujet de cette possibilité ou qui envisagent de faire les démarches prochainement.

## Près de 9 000 nouveaux migrants ont obtenu un diplôme en France

Entre l'arrivée en France et 2010, 19 500 nouveaux migrants ont poursuivi des études, soit 20 % de l'ensemble des nouveaux migrants. En 2010, 42 % d'entre eux continuaient encore leur cursus, 39 % l'avaient terminé (sans nécessairement avoir obtenu un diplôme) et 19 % avaient abandonné leurs études. Au total, parmi les migrants scolarisés entre l'arrivée en France et 2010, 6 300 migrants ont été diplômés durant cette période et 2 200 l'ont été entre 2010 et 2011.

Au cours de la dernière année d'observation, 2 700 nouveaux migrants, non scolarisés depuis la migration, ont poursuivi des études dans le système scolaire ou universitaire. Cela a débouché sur l'obtention de 500 diplômes, que leur cursus soit terminé ou non en 2011. Ainsi, sur les 22 200 personnes ayant poursuivi des études depuis leur arrivée en France, 9 000 ont obtenu au moins un diplôme. Ces diplômés sont installés en France depuis relativement longtemps (57 % ont une ancienneté au séjour d'au moins 5 ans en 2010). Environ 40 % des diplômes acquis en France sont des premiers diplômes (essentiellement des CAP/ BEP) et 24 % sont des diplômes de niveau supérieur à celui obtenu dans le pays d'origine.

En utilisant un indicateur d'aisance en français construit à partir de l'auto-évaluation des nouveaux migrants sur leur niveau oral de français ainsi que la capacité à surmonter certaines situations courantes (téléphoner pour prendre un rendez-vous, demander son chemin, écrire une lettre en français ou remplir un document administratif) [4], il apparaît que les diplômés en France possèdent une aisance en français qualifiée de fluide pour 80 % d'entre eux tandis qu'elle n'est que de 48 % pour les autres nouveaux migrants.

La migration familiale, qui compte pour 74 % de l'ensemble des nouveaux migrants, ne représente que 54 % des diplômés en France. Les migrants originaires du Maghreb, fortement liés à la migration familiale, sont de ce fait sous-représentés. Les Subsahariens prédominent avec une part de 28 % des diplômés en France. Les hommes sont légèrement majoritaires.

## Des formations professionnelles aux finalités diverses

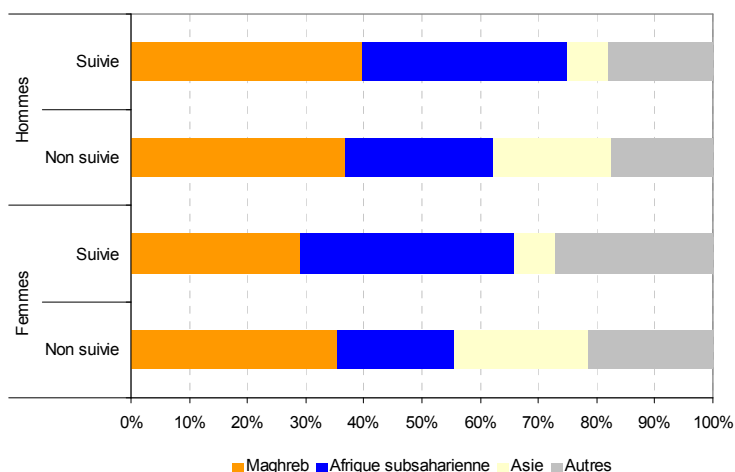
Entre 2010 et 2011, plus de 14 000 nouveaux migrants ont suivi une formation professionnelle (non compris les formations prescrites dans le cadre du CAI), soit 15 % de l'ensemble. Les personnes en emploi au moment des deux interrogations en 2010 et 2011 (36 % des nouveaux migrants) ont à peu près autant recours à la formation professionnelle (13 %) que les personnes ayant connu du chômage ou de l'inactivité au moins une de ces deux années (16 %). Cependant, comme pour la population générale, la finalité et la durée de ces formations diffèrent selon la situation professionnelle. Les formations suivies en cas d'emploi stable deux années consécutives sont de manière générale assez courtes et s'apparentent plutôt à la formation continue pour salariés, destinée à conforter, améliorer ou acquérir des compétences professionnelles. Pour les autres, les durées bien plus longues (61 % ont effectué une formation d'au moins quatre mois) font plutôt référence à des formations initiales pour personnes en fin d'études ou à des formations continues pour demandeurs d'emploi.

La formation professionnelle est davantage plébiscitée par les hommes (55 %). Quel que soit le sexe, la formation est très suivie par les Subsahariens, nettement moins par les Asiatiques (cf. Graphique). Les non diplômés ou les diplômés de l'enseignement primaire participent autant aux formations professionnelles que les diplômés du supérieur. Aucun effet significatif de la durée de présence en France et du motif d'admission au séjour (même pour la migration professionnelle) ne se dégage.

Plus de trois nouveaux migrants sur quatre déclarent avoir effectué la formation professionnelle de leur propre gré. Pour le quart restant, l'employeur est intervenu dans cette décision (avec éventuellement la volonté conjointe du migrant). Il est cependant probable qu'un nombre conséquent de migrants ne soit pas en emploi au moment de commencer la formation professionnelle, auquel cas le choix ne dépend que d'eux.

Le but principal de la formation est l'amélioration des compétences et des qualifications (76 %), loin devant la volonté de changer de poste ou d'obtenir une promotion ou encore de rechercher un emploi. L'amélioration des compétences et des qualifications est davantage mentionnée par les personnes peu diplômées que par les diplômés du supérieur. En contrepartie ces derniers citent souvent le souhait d'un changement de poste ou d'une promotion.

**Graphique : Recours à la formation professionnelle entre 2010 et 2011 selon l'origine et le sexe**



Lecture : 40 % des hommes ayant suivi une formation professionnelle entre 2010 et 2011 sont originaires du Maghreb.

Champ : Signataires du CAI en 2009.

Source : Enquête Elipa, 2<sup>ème</sup> vague (2011), SGII-DSED.

## Pour en savoir plus :

[1] Jourdan V. : « Les femmes immigrées signataires du CAI en 2009 », Infos Migrations n°22, avril 2011.

[2] Régnard C., Domergue F. : « Les nouveaux migrants en 2009 », Infos migrations n 19, janvier 2011.

[3] Monso O., Gleizes F. : « Langue, diplômés : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », Insee Première n° 1262, novembre 2009.

[4] Le Quentrec-Creven G. : « L'aisance en français des nouveaux migrants », Infos Migrations n° 28, novembre 2011.

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration  
Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration  
Place Beauvau 75800 Paris cedex 08

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédactrice en chef : Virginie Jourdan

Maquette : Evelyne Coirier

## Infos migrations

n° 37 - Mars 2012

Diplômés et formations professionnelles des nouveaux migrants